

DELIBERATION DE LA CSA-3 n° 11/2021 du 9 décembre 2021

**La Conférence de la Santé et de l'Autonomie de Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin,
réunie en formation plénière le 9 décembre 2021,
sous la présidence de Mme Marie-France TIROLIEN, présidente de la conférence**

Vu le code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1432-4, D.1432-28 à D1432-53 et D1442-6 et suivants ;

Vu l'article R.631-1-6 du code de l'Education ;

Vu l'arrêté ARS/DERBP/N°971-2021-10-11-00001/CSA du 11 octobre 2021, fixant la composition de la conférence de la santé et de l'autonomie de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté ARS/DERBP/N° 971-2021-10-15-00005/CSA du 15 octobre 2021, modifiant la composition de la conférence de la santé et de l'autonomie de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté ARS/DERBP/N° 971-2021-10-27-00004/CSA du 27 octobre 2021, modifiant la composition de la conférence de la santé et de l'autonomie de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2021 définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025 ;

Considérant la circulaire relative à la détermination des capacités d'accueil des formations MPOM 2022 et 2023 à partir des objectifs nationaux pluriannuels de professionnels à former ;

Considérant les projections de capacité d'accueil de 2^{ème} cycle pour les filières de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie datées du 8 décembre 2021 proposées par l'université des Antilles pour les années 2023 à 2027 ;

DECIDE d'approuver, compte-tenu des données chiffrées actuelles fournies en séance, les projections de capacité d'accueil de 2^{ème} cycle pour les filières de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie, présentées par l'université des Antilles (annexe 1).

DEMANDE que ces projections soient réévaluées en 2024.

La présidente de la Conférence de la
Santé et de l'Autonomie



Marie-France TIROLIEN

Annexe 1



Capacités d'accueil deuxième cycle MMOP

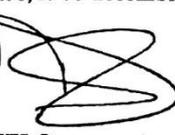
Capacités d'accueil Deuxième Cycle uniquement Antilles				
	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie
2023	202	23	14	7
2024	202	23	14	7
2025	202	23	14	7
2026	202	23	14	7
2027	202	23	14	7

Capacités d'accueil Deuxième Cycle Antilles Guyane			
	Médecine Antilles	Médecine Guyane	Total Médecine Antilles Guyane
2023	202	25	227
2024	202	25	227
2025	202	25	227
2026	202	25	227
2027	202	25	227

Observations	
Médecine	Actuellement, pas de deuxième cycle : partenariat pour l'accueil en Première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales (DFASM1) avec 29 universités.
Maïeutique	Deuxième cycle à l'Université des Antilles
Odontologie	Pas de deuxième cycle : partenariat avec les Universités de Marseille et Montpellier
Pharmacie	Pas de deuxième cycle : partenariat avec les Universités de Toulouse et Bordeaux

Pointe-à-Pitre, le 08 décembre 2021





Pr Suzy DUFLO